

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1426

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rochetaillée sur Saône

objet : Route de la Nation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Grivel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillonel.

Séance publique du 26 avril 2010**Délibération n° 2010-1426**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Rochetaillée sur Saône

objet : **Route de la Nation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-3125 du 19 décembre 2005, a inscrit l'opération "réaménagement et sécurisation de la rue de la Nation à Rochetaillée sur Saône" à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2002-2007 et par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, cette opération a été inscrite à la PPI 2009-2014.

La route de la Nation, à Rochetaillée sur Saône, relie le bas de la commune au plateau. Son profil en travers actuel ne permet pas une circulation des piétons en sécurité. Elle est régie par un arrêté de circulation interdit sauf riverains dans le sens montant.

Elle présente les dysfonctionnements suivants :

- l'absence de trottoir ne permet pas une circulation des piétons en sécurité,
- la largeur de chaussée est insuffisante pour permettre le croisement de deux véhicules,
- le stationnement sur la partie haute n'est pas organisé. Les véhicules en stationnement empiètent sur la chaussée circulée,
- la partie basse présente un profil en long avec des pentes supérieures à 12 %,
- il n'existe pas de réseaux d'assainissement en partie basse.

Le périmètre d'intervention est la route de la Nation, de la rue du Ruisseau à la place de l'Etoile.

Cette voie, parallèle au chemin de l'Epine, mis en circulation en sens unique montant, peut permettre un bouclage de circulation en privilégiant le sens descendant.

Les objectifs du projet sont :

- d'assurer la sécurité des piétons par la construction d'un trottoir,
- d'élargir la chaussée entre le chemin des Ecureuils et la place de l'Etoile,
- d'aménager un maximum de places de stationnement sur la partie haute coté sud,
- de réduire la vitesse des automobilistes sur la partie haute conservée en double sens.

Le projet participe à l'amélioration de l'accessibilité du domaine public communautaire par la mise en conformité de plus de 900 mètres linéaires de cheminement piéton, à hauteur de 370 000 €, correspondant à la création du trottoir continu, à la construction des murs de soutènement et aux acquisitions foncières nécessaires au cheminement piétonnier.

Les travaux sont estimés à 1 007 000 €.

Les travaux du lot voirie, estimés à 670 000 €, seront traités par appel d'offres. Les autres lots seront réalisés sur les marchés à bons de commande gérés par la direction de l'eau et la direction de la voirie. Ils comprennent l'assainissement, la maçonnerie, la métallerie et le mobilier urbain, les plantations et la coordination sécurité et protection de la santé (CSPS).

L'individualisation de l'autorisation de programme pour la phase étude a été délibérée au conseil de Communauté du 15 octobre 2007 pour un montant prévisionnel de 132 000 € TTC comprenant les études et les acquisitions foncières.

Le planning prévisionnel de l'opération est réparti comme suit :

- régularisations foncières : année 2010,
- travaux : année 2011-2012 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement de la route de la Nation à Rochetaillée sur Saône.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, sur l'opération n° 1491 individualisée le 15 octobre 2007.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 1 007 000 € en dépenses répartis selon l'échéancier suivant :

- 700 000 € en 2011,

- 307 000 € en 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 139 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.